



13 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE LA VILLE

Coronavirus : point de situation à Rueil-Malmaison

La diffusion du Coronavirus COVID-19 a conduit le Gouvernement et le Président de la République, à annoncer et prendre un ensemble de mesures visant à limiter la propagation du virus sur le territoire national.

Dans ce cadre, il a été décidé de fermer dès lundi 16 mars les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités et ce, jusqu'à nouvel ordre sur l'ensemble du territoire. Quant au service minimum d'accueil des enfants des personnels de santé, annoncé par le Président de la République, nous sommes dans l'attente des directives préfectorales.

A Rueil-Malmaison, le Maire a pris aujourd'hui les décisions suivantes :

- Suspension de tous les événements publics de plus de 100 personnes. Pour les événements de moins de 100 personnes, des décisions au cas par cas seront prises en fonction du critère de brassage de population. Nous vous invitons à vous référer à la liste des événements maintenus ou annulés sur le site internet de la Ville.
- La PMI restera ouverte uniquement pour les rendez-vous individuels.
- Fermeture dès demain, samedi 14 mars, de l'ensemble des équipements sportifs, y compris pour les entraînements. De nombreuses fédérations sportives ont d'ailleurs déjà pris elles-mêmes la décision de suspendre l'ensemble de leurs compétitions amateurs et professionnelles, telles les fédérations françaises de football, de rugby ou encore de judo. Pour plus d'informations sur les suspensions des compétitions, nous invitons les Rueillois à prendre contact avec les responsables des clubs.
- Fermeture de la piscine des Closeaux dès demain, samedi 14 mars.
- Fermeture dès lundi 16 mars, du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Rueil-Malmaison, du théâtre André-Malraux, des centres sociaux culturels Riber et Mazurières (sauf pour les activités de médiation). L'Atelier Grogard, la maison des Arts et de l'Image, les clubs de jeunes et les lieux de médiation resteront ouverts et seront limités à 100 personnes. L'Avant-Scène restera ouverte uniquement pour les cours individuels et les petits groupes.

- Suspension de toutes les animations municipales à destination des séniors. La maison de l'Autonomie restera cependant ouverte mais limitée à 100 personnes.
- La médiathèque restera ouverte mais limitée à 100 personnes par plateau et réservée uniquement aux abonnés sur présentation de leur carte d'abonnement.
- Les cinémas Ariel resteront ouverts mais seront limités à 100 personnes par salle.
- Le Petit Théâtre de Rueil restera ouvert mais limité à 100 personnes.
- Les prêts de salles pour les activités autres que celles décrites dans ce courrier seront assujettis à la limite de 100 personnes.

L'ensemble de ces décisions sont susceptibles d'évoluer en fonction des arrêtés et des circulaires qui nous parviennent des ministères et de la préfecture.

Élections municipales

Dans le cadre des élections municipales qui se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars, le maire de Rueil-Malmaison a pris toutes les dispositions possibles afin de garantir la sécurité sanitaire de l'ensemble des électeurs, des personnels et des bénévoles qui tiendront les bureaux de vote.

Pour rappel, chaque bureau de vote disposera ainsi :

- d'une affiche rappelant les gestes de prévention à adopter, apposée sur les grilles à l'entrée du bureau de vote ;
- de gel hydroalcoolique et de mouchoirs à usage unique mis à disposition sur un support dédié à l'entrée et à la sortie du bureau de vote avec poubelles dédiées ;
- d'une boîte de gants chirurgicaux que les secrétaires et membres du bureau (président, assesseurs...) devront porter afin de se protéger et protéger le public lors des manipulations de bulletins de vote, d'enveloppes, de pièces d'identité, du registre d'émargement... Des gants seront fournis aux scrutateurs pour le dépouillement ;
- **des stylos à usage unique seront mis à disposition des votants.** Les électeurs pourront voter avec leur propre stylo :
 - noir au premier tour
 - bleu au second tour
- un marquage au sol permettra de matérialiser l'espace suffisant pour réduire les risques de transmissions ;
- comme à chaque élection, les personnes fragiles seront prioritaires.